

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 551^e séance tenue le 16 septembre 2013,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, M. Pierre Fournier, Mme Francine Girard, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, M. Christian Baron, Mme Leila Ben Amor, M. Jean-Pierre Bonin, M. Carl Bouchard, Mme Dianne Casoni, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Hugues Cormier, Mme Lyne Da Sylva, Mme Aude Dufresne, M. Carl Gagnon, Mme Roseline Garon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme Arlette Kolta, Mme Sophie Laforest, Mme Sheila Laverty, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Christian Nadeau, Mme Élisabeth Nardout-Lafarge, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Jean Piché, M. Jean Portugais, M. Alexandre Prat, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyans, M. Mario Talajic, M. Éric Troncy, Mme Marion Vacheret, Mme Sylvie Vandaele, Mme France Varin, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. Alain Lalonde, Mme Nicole Lavergne, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Sylvie Paquette, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau, M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : M. Yan Bertrand, M. Simon Blackburn, M. Francis Bouchard, M. Philippe Lamontagne, Mme Maud Laporte-Roy, M. Tiago Silva; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Kate Bazinet, Mme Marie-Claude Binette, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Geneviève Bouchard, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, M. Pierre Lemieux, Mme Claude Mailhot, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, Mme Josée Veilleux.

ABSENTS : la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Josée Dubois, M. Laurence McFalls, M. Sébastien Sauvé, Mme Nathalie Trépanier; un représentant du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, M. Jean-Pierre Blondin, Mme José Bourguignon, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, M. Roch Chouinard, M. Gilles Lavigne; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Karim Benyekhlef, M. Pierre Bourgoïn, Mme Monique Desroches, Mme Trang Hoang, Mme France Houle, M. Gonzalo Lizarralde, M. Antonio Nanci, M. Luc Stafford, M. Jean-Pierre Vaillancourt; les représentants des étudiants : Mme Nadège Alonso, M. Robert Martin; un représentant des cadres et professionnels : M. Bruno Viens.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nomination récente

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Mme Leila Ben Amor, professeure agrégée de clinique au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine

Mme Trang Hoang, professeure titulaire au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine

M. Alexandre Prat, professeur agrégé au Département de neurosciences de la Faculté de médecine

M. Rémy Sauvé, professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine

M. Hugo Soudeyns, professeur titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine

M. Mario Talajic, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine

Faculté des arts et des sciences

M. Carl Bouchard, professeur agrégé au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences

M. Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences

M. Christian Nadeau, professeur agrégé au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences

Mme Élisabeth Nardout-Lafarge, professeure titulaire au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences

M. Luc Stafford, professeur adjoint au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences

Faculté de médecine dentaire

M. Florin Amzica, professeur agrégé au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire

Faculté de musique

M. Jean Piché, professeur titulaire à la Faculté de musique

Faculté des sciences infirmières

Mme Marie Alderson, professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières

M. Jean-Pierre Bonin, professeur agrégé à la Faculté des sciences infirmières

Faculté des sciences de l'éducation

Mme Sophie René De Cotret, professeure titulaire au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation

Faculté de l'aménagement

M. Philippe Gauthier, professeur agrégé à l'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement

Faculté de médecine vétérinaire

M. Carl Gagnon, professeur agrégé au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire

M. Éric Troncy, professeur titulaire au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté de médecine

Mme France Nolin, chargée de cours au Département de nutrition de la Faculté de médecine

Membres étudiants

M. Simon Blackburn

M. Francis Bouchard

M. Yan Bertrand

Mme Maud Laporte-Roy

M. Tiago Silva

Un ou deux professeurs des écoles affiliées élus par l'assemblée de ces écoles

École Polytechnique

M. Jean Dansereau, professeur titulaire au Département de génie mécanique de l'École Polytechnique

École de santé publique de l'Université de Montréal

M. Pierre Fournier, premier doyen de l'École de santé publique de l'Université de Montréal.

Le recteur souligne qu'il s'agit de la première faculté à créée à l'UdeM depuis les 40 dernières années.

Fin de mandat

Aucun

AVIS DE DÉCÈS

Direction des bibliothèques

M. Jacques Beaudet, employé retraité (Bibliothèque de la santé), de la Direction des bibliothèques, décédé le 19 mai 2013.

Mme Ginette Darbon, directrice des services techniques retraitée (services d'acquisitions et catalogage) à la Direction des bibliothèques, décédée le 31 mai 2013.

Faculté des études supérieures et postdoctorales

M. Henri Favre, professeur titulaire et doyen (retraité) de la Faculté des études supérieures, décédé le 20 juillet 2013.

Faculté de médecine

M. Lionel H. Lemieux, professeur agrégé de clinique (retraité) de la Faculté de médecine, décédé le 24 mai 2013.

Faculté des arts et des sciences

M. Jacques Henripin, professeur émérite au Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 2 septembre 2013.

Mme Monique Laurendeau-Bendavid, professeure honoraire du Département de psychologie à la Faculté des arts et des sciences, décédée le 13 mai 2013.

M. Qazi Ibadur Rahman, professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 21 juillet 2013.

Faculté de l'éducation permanente

M. Jean-Marc Boudrias, doyen (retraité) de la Faculté de l'éducation permanente, ancien conseiller aux affaires professorales à la Direction des ressources humaines et ancien adjoint au secrétaire général, décédé le 20 juin 2013.

École d'optométrie

M. Claude Beaulne, professeur et directeur (retraité) de l'École d'optométrie, décédé le 15 juin 2013.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0551-1

ORDRE DU JOUR
2013-A0021/0551^o/957 amendé

AU-0551-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2013-A0021/0551^o/957 amendé.

M. Lewis demande que le point 8 concernant l'élection de trois membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU) soit reporté à la prochaine séance. La proposition est appuyée.

M. Lewis explique qu'un des candidats à l'élection au CNAU, M. Jean-Guy Sylvestre, de la Faculté des sciences de l'éducation, était membre de l'Assemblée universitaire au moment où cette Faculté devait procéder à l'élection de ses représentants à l'Assemblée universitaire au mois de mai dernier. Cependant, des problèmes techniques ont empêché la tenue de l'élection au sein de cette Faculté, faisant en sorte que M. Sylvestre n'est actuellement plus membre de l'Assemblée universitaire et est donc inéligible à l'élection prévue au point 8, une situation que M. Lewis considère lui être préjudiciable. Il est d'avis que le report du vote à la prochaine séance de l'Assemblée ne causerait pas de préjudice; il présume par ailleurs que la Faculté aura le temps de tenir son élection d'ici là.

Pour le bénéfice des membres, le président des délibérations précise que la qualité de membre de l'Assemblée universitaire est requise pour être nommé au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité. Le point 8 portant sur l'élection de trois membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire est retiré de l'ordre du jour.

En réponse à une question de clarification de M. Tiago Silva, le président des délibérations confirme que la demande concerne bien l'élection au Comité de nomination et non au Comité de l'ordre du jour. Cependant, la qualité de membre de l'Assemblée est requise pour être nommé à ces deux comités.

M. Jean Portugais s'étonne de ne pas retrouver à l'ordre du jour le point relatif à la délibération AU-550-7 du procès-verbal, concernant la représentativité au sein des instances, étant donné qu'à la dernière assemblée il avait été annoncé que ce sujet serait à l'ordre du jour de la séance de septembre.

Le secrétaire général convient que la direction de l'UdeM s'était engagée à présenter une proposition à ce sujet à la séance de septembre, cependant la direction n'ayant pas terminé ses consultations, elle n'est pas prête à déposer sa proposition.

L'ordre du jour est adopté tel que modifié :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 550^e séance intensive tenue le 13 mai 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Recommandation au Conseil relative à la nomination de trois étudiants à la Commission des études
8. POINT RETIRÉ (Élection de trois membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire)
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination à différents comités :
 - 9.1. Comité d'appel des différends : nomination de deux membres suppléants
 - 9.2. Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre
 - 9.3. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'un membre
 - 9.4. Comité concernant une politique d'information : nomination d'un membre professeur

- 9.5. Comité de la planification : nomination d'un membre
 - 9.6. Comité de la recherche : nomination d'un membre étudiant
 - 9.7. Comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal : nomination d'un membre étudiant
 10. Comité du statut du corps professoral
 - Rapport concernant le processus relié à la carrière académique des professeurs adjoints de clinique à l'Université
 11. Rapport du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
12. Création et mandat d'un comité ad hoc de révision des pratiques et de la politique de sécurité
 13. Rapport sur le PGI
 14. Prochaine séance Le 7 octobre 2013, à 14 heures
 15. Clôture de la séance

AU-0551-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 550^e SÉANCE INTENSIVE
TENUE LE 13 MAI 2013

AU-0551-2

À la demande de Mme Hélène Boisjoly, les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 24, à la 10^e ligne du 4^e paragraphe, après vérification du verbatim, il sera fait mention du Département de neurosciences comme suit : « les coûts associés à la création du Département de neurosciences et de l'École de santé publique... ». À la page 25, la dernière phrase du second paragraphe, qui se lit : « Ce que confirme Mme Boisjoly », sera supprimée.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 550^e séance intensive tenue le 13 mai 2013, tel que modifié.

AU-0551-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL
2013-A0021/0551^e/965, 2013-A0021/0551^e/966,
2013-A0021/0551^e/967, 2013-A0021/0551^e/968,
2013-A0021/0551^e/969, 2013-A0021/0551^e/970

AU-0551-3

Le secrétaire général fait mention des documents d'archives déposés (2013-A0021/0551^e/965 à 970), relativement au contexte du rattachement de l'École d'optométrie et du Département de kinésiologie au Comité exécutif, dont il avait été question lors de la discussion sur la modification des statuts en vue de la création de l'École de santé publique (délibération AU-0550-11).

Il mentionne ensuite que le document synthèse relatif à des questions sur le financement des organismes subventionnaires, annoncé par la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, lors de la séance précédente, sera diffusé dans les prochaines semaines aux membres de l'Assemblée, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté universitaire, et notamment auprès des jeunes chercheurs, tel que demandé.

M. Portugais remercie pour les documents d'archives déposés et demande au secrétaire général s'il peut fournir des éléments de contexte, étant donné qu'il s'agit de documents datant des années 60, pour certains d'entre eux, qui lui ont paru difficiles à remettre en contexte.

Le secrétaire général rappelle le contexte et les éléments présentés lors de la précédente séance, relativement au projet de création d'une Faculté des sciences de la santé qui aurait regroupé les départements de la Faculté de médecine, ainsi que les départements d'optométrie et d'éducation physique de l'époque. Au moment de la création de l'École d'optométrie et du Département de kinésiologie, la création d'une Faculté des sciences de la santé n'étant pas terminée, on avait choisi de rattacher temporairement ces deux unités au Comité exécutif dans l'attente de la création de la Faculté des sciences de la santé, en vue de leur rattachement à cette Faculté. La Faculté des sciences de la santé n'ayant pas été créée, le rattachement de ces unités au Comité exécutif, qui se voulait une mesure temporaire, perdure depuis 40 ans.

M. Portugais demande ensuite des suivis sur trois sujets en référant au procès-verbal de la 550^e séance : en premier lieu, sur le document synthèse annoncé par Mme Geneviève Tanguay relativement aux questions sur le financement des organismes subventionnaires, dont il est fait mention à la page 6 ; deuxièmement, sur la question soulevée par Mme Da Sylva, à la page 11, concernant les relevés de notes inexacts générés par Synchro ; et enfin concernant le PGI, dont il est question à la page 35. Il ajoute à propos de Synchro, qu'il a été difficile pour les professeurs d'avoir accès aux documents numériques lors de la rentrée. À son avis, les choses ne se sont pas améliorées, elles se sont plutôt détériorées.

En réponse à la première question de M. Portugais, Mme Tanguay réitère l'information donnée précédemment par le secrétaire général, à savoir que les documents seront rendus accessibles sous peu, en s'excusant du retard.

En réponse aux deux questions de M. Portugais à propos de Synchro, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, indique, pour la première question, que les corrections ont été faites dans la grande majorité des cas avant l'émission des relevés de notes, et que ces derniers étaient donc adéquats. Pour ce qui est du suivi demandé à propos du PGI, elle souligne qu'à sa demande, un point a été inscrit à l'ordre du jour pour présenter une mise à jour à ce sujet, cela sera fait au point 13, consacré à cette question.

AU-0551-4

CORRESPONDANCE
2013-A0021/0551^e/958, 2013-A0021/0551^e/959

AU-0551-4

Le secrétaire général signale le dépôt de deux lettres. La première, en provenance de M. Laurence McFalls et de Mme Marion Vacheret, porte sur le contexte du dépôt du rapport du Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH) à l'Assemblée universitaire. La deuxième lettre, en réponse à la première lettre, provient du secrétaire général. Ce dernier précise qu'il s'agit d'une réponse partielle portant sur la procédure, similaire, suivie pour la présentation des rapports du BIMH et de l'ombudsman à l'Assemblée universitaire. Les informations demandées quant aux conditions dans lesquelles le rapport a été adopté par le Comité de prévention en matière de harcèlement ont été acheminées à la directrice du BIMH, qui en saisira son Comité et en informera par la suite l'Assemblée.

M. Portugais conteste le propos du secrétaire général à l'effet que la même procédure ait été utilisée pour le dépôt du rapport de l'ombudsman et du BIMH à l'Assemblée. Il dit avoir vérifié dans les procès-verbaux de l'Assemblée des dix dernières années et ne pas y avoir trouvé trace du dépôt du rapport du BIMH. Par contre, il dit avoir constaté que le rapport de l'ombudsman a été déposé à quelques occasions, la dernière remontant avant l'administration actuelle, soit avant 2010. Il s'étonne que le dernier rapport du BIMH ait été déposé en marge de l'Assemblée, une manière inappropriée d'acheminer des informations officielles, selon lui.

Le secrétaire général dément ce commentaire en citant les dates des séances lors desquelles le rapport du BIMH a été déposé à l'Assemblée, soit lors de la 534^e séance tenue le 14 novembre 2011, et de la 550^e séance tenue le 13 mai 2013. Le rapport de l'ombudsman n'a pas été produit en 2011-2012 parce que l'ombudsman était en congé de maladie. Cependant, il a été déposé en point d'information, sous la mention « Dépôt du rapport annuel de l'ombudsman », lors de la 521^e séance du 20 septembre 2010, soit sous l'actuelle direction. Auparavant, il a été déposé en 2008 et de façon régulière

dans les années précédentes, toujours en point d'information. Il déclare en terminant que, si l'Assemblée le souhaite, ces rapports pourront faire l'objet d'un point formel ou même d'une présentation de l'ombudsman ou de la directrice du BIMH à l'Assemblée.

En complémentaire, M. Portugais précise qu'il faisait allusion au fait que les rapports n'ont jamais été déposés au point correspondance.

AU-0551-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-0551-5

AU-0551-5.1 Rapport du recteur AU-0551-5.1

Le recteur relate les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée, le 13 mai dernier, en mentionnant d'abord l'événement *Bravo à nos chercheurs*, une fête en hommage aux chercheurs qui ont obtenu des prix et des subventions majeures au cours de la dernière année, qui a eu lieu, en première, le 13 mai dernier.

Il souligne ensuite l'annonce, le 14 mai, du don de 10 M\$ de la Fondation de la famille Trottier pour la création de l'Institut de l'énergie, dans le cadre de la grande campagne.

Le 15 mai, le recteur a pris part à une plantation d'arbres sur le campus avec des étudiants des écoles primaires et secondaires. Le lendemain, le 16 mai, avait lieu le vernissage de l'exposition *La Face cachée de la montagne* au Centre d'histoire de Montréal.

Le 21 mai, le recteur a participé à un dîner privé en l'honneur de Mme Heather Munroe-Blum, pour souligner la fin de son mandat à titre de rectrice de l'Université McGill, le 1^{er} juillet 2013.

Il fait ensuite part de différentes rencontres qu'il a eues le 22 mai, d'abord avec Xavier Vandendriessche, président de l'Université Lille 2 ; ensuite avec le président de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, le Dr Patrick Lévy ; et enfin avec Stéphane Berthet, secrétaire général de l'Université de Genève, qui est une des universités partenaires de l'UdeM dans le cadre du G3. Le même jour, il assistait au vernissage de l'exposition « Mont et Merveilles », au Centre d'exposition de l'Université de Montréal, à la Faculté d'aménagement, qui se tient jusqu'au 8 décembre.

Le 24 mai s'est tenu un événement du Comité interordres soulignant les réalisations par le Projet UdeM-UQAM-Vieux-Montréal-Montmorency sur les clientèles émergentes.

Le recteur mentionne ensuite le déjeuner-conférence de M. François Legault à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, auquel il a assisté, le 27 mai. Le même jour, il a participé au tournoi de golf des Carabins, un événement destiné à récolter des fonds pour soutenir nos étudiants athlètes. Il se réjouit des 350 000 \$ récoltés, bien que ce montant soit moins élevé que celui amassé l'année précédente, ce qu'il estime être un indicateur de l'environnement philanthropique et économique un peu plus morose.

Le 28 mai, le recteur a présenté une conférence devant la Chambre de commerce italienne intitulée « Montréal en pole position pour le 21^e siècle ». Le lendemain, le 29 mai, avait lieu le Cocktail de reconnaissance pour l'équipe de Synchro académique.

Le 5 juin avait lieu la deuxième édition de la remise des Prix du recteur 2013, le recteur est heureux de mentionner les lauréats de chacun des prix :

Le Prix Inspiration a été décerné à :

- Lise Chalifoux, opératrice de machines atelier, Service d'impression de l'Université de Montréal (SIUM).
- Ève Fiset, technicienne en gestion des dossiers étudiants, FAS.
- Daniel McDuff, coordonnateur à la gestion des études, Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE).

Le Prix Initiative a été décerné à :

- Lorraine Vaillancourt, professeure titulaire, Faculté de musique.
- Bruno Nantel, technicien en systèmes électriques, Direction des immeubles.

Le Prix Écoresponsable a été remis à Michel Carrier, doyen, Faculté de médecine vétérinaire

Le Prix Engagement à été remis à Benoit Tousignant, chargé de clinique, École d'optométrie.

Le Prix Collaboration a été décerné à l'équipe d'électroniciens et de machinistes au Département de chimie formée de Louis Beaumont, de Martin Lambert, de Jean-François Myre et d'Yves Teasdale.

Enfin, le « **coup de cœur** » du jury est allé à l'équipe de production de l'Atelier d'opéra, Faculté de musique.

Le recteur fait ensuite part de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration de la CREPUQ, tenue le 6 juin, lors de laquelle il a été décidé du maintien de l'offre de certains services communs par la CRÉPUQ, et de réserver les activités de représentation publique aux universités. Il est également prévu qu'un Conseil national des universités, annoncé dans la foulée du Sommet sur l'enseignement, récupère certaines des activités qui étaient dispensées par la CRÉPUQ. Également membre du comité de transition entre la CRÉPUQ et la future entité, le recteur a eu plusieurs réunions au cours de l'été pour prévoir la transition dans le respect des personnes qui travaillent à la CRÉPUQ et des besoins de l'ensemble des institutions. Il annonce que la nouvelle entité sera connue prochainement et se dit convaincu qu'elle servira mieux les intérêts de l'Université de Montréal.

Le 10 juin, le recteur a été convoqué à des consultations particulières de la Commission de la santé et des services sociaux à Québec, accompagné de Mme Anne-Marie Boisvert, au sujet de la gestion du CHUM et les conditions de son directeur général.

Le 11 juin, il a eu une rencontre privée avec Dr Jim Yong Kim, président de la Banque Mondiale, et lui a adressé un mot de remerciement lors de sa conférence présentée dans le cadre de la Conférence de Montréal. Le recteur est heureux d'annoncer qu'il a convenu avec le président de la Banque mondiale d'amplifier, à compter de l'automne, les liens qui existent entre les équipes de chercheurs de l'UdeM et la Banque mondiale.

Le recteur évoque ensuite une rencontre, le 13 juin, avec M. Jean Beauchesne, directeur général de la Fédération des CÉGEP, accompagné de Mme Hélène David. Le lendemain, le 14 juin, il participait à un déjeuner-conférence de M. Philippe Couillard à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le 15 juillet, en marge d'une invitation de la consule générale de Chine à Montréal, Mme Zhao Jiangping, il a fait une visite des Mosaïcultures internationales, dans le cadre de la Semaine chinoise. Il souligne les relations étroites établies entre la diplomatie chinoise et l'UdeM à la suite des visites de la direction de l'Université en Chine.

Il fait ensuite part d'une rencontre avec le Ministre Duchesne, accompagné de Mme Geneviève Tanguay, au sujet de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, le 18 juillet. Le même jour, il a adressé une lettre à la mairesse de Lac-Mégantic, Mme Colette Roy Laroche, dans la foulée du drame survenu dans cette municipalité.

Le 19 juillet avait lieu une rencontre avec M. Michael Goldbloom, principal et vice-chancelier de l'Université Bishop, et son équipe de direction, pour discuter de collaborations potentielles.

Le recteur rapporte ensuite plusieurs événements auxquels il a participé au cours du mois d'août. Le 13 août, il prenait part à une réunion du comité de transition de la CREPUQ, à Québec. Le 19 août, il a eu une rencontre avec M. Gilbert Charland, nouveau sous-ministre du l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). Les 19 et 20 août avait lieu la réunion du U15 à Québec. Une rencontre téléphonique a eu lieu le 23 août, avec Mme Rachel Laperrière, sous-ministre

au Ministère de la Culture et des Communications, pour échanger sur des activités potentielles entre ce ministère et certaines facultés de l'UdeM, telle que la Faculté de musique. Enfin, le 28 août, il a participé aux activités de la rentrée à la Faculté de médecine vétérinaire.

Le 3 septembre, le recteur prenait part à la conférence présentée par la première ministre du Québec, Madame Pauline Marois, sur le thème de l'engagement, devant les étudiants du Département de science politique. 600 étudiants ont assisté à cette conférence qui était une initiative du directeur du Département de science politique, M. Éric Montpetit.

Il souligne ensuite l'annonce, faite le 3 septembre, de l'investissement de 173,4 M\$ pour la construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal sur le site Outremont, par la première ministre du Québec, Pauline Marois, accompagnée du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Pierre Duchesne, et du ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal, Jean-François Lisée.

Le même jour, il a eu un dîner avec le recteur de l'Université de Lausanne, Dominique Arlettaz, pour souligner le renouvellement de notre convention de coopération et le lancement officiel d'une nouvelle option de la maîtrise en criminologie. Il observe que le G3 devient un élément de plus en plus structurant qui contribue favorablement au positionnement de l'Université.

Le recteur mentionne ensuite certaines activités qui ont ponctué la rentrée à l'Université, notamment le 5@7 de la rentrée pour les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente, le 4 septembre, et le lendemain, le petit-déjeuner de la rentrée au CEPSUM. Le 9 septembre avait lieu la conférence inaugurale du CÉRIUM, avec M. Robert Fowler, diplomate kidnappé au Niger en 2008, qui fut captivante.

Il souligne ensuite la remise du Prix Gérard-Parizeau 2013, le 10 septembre, à un diplômé de l'UdeM, M. Denys Delâge, professeur émérite en sociologie et historien à l'Université Laval.

Le recteur donne ensuite lecture, comme suit, d'une lettre qu'il a envoyée aux membres du Conseil de l'Université à la suite de l'annonce, par le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, Bernard Drainville, d'une Charte des valeurs québécoises :

« Chers membres du Conseil, mardi dernier, le ministre Drainville a présenté sa charte des valeurs québécoises qui n'est pas une loi pour le moment. Vous trouverez en attaché une note interne sommaire sur la Charte des valeurs québécoises. Actuellement, à l'Université de Montréal, avec 160 nationalités représentées, nous n'avons pas d'enjeux en marge des signes religieux ni des autres éléments que touche ce projet de Charte. Il ne nous apparaît pas opportun de se lancer dans ce débat public pour le moment. D'autre part, puisque le projet de Charte prévoit une possibilité d'exemption pour une université dont le Conseil en fait demande, après discussion avec la chancière et d'autres membres de la direction, j'ai l'intention de demander au Conseil du 23 septembre, la semaine prochaine, de se prévaloir de cette disposition d'exemption, le cas échéant. D'ici là, j'aborderai le sujet à l'Assemblée universitaire, en les informant de notre intention de demander une exemption ».

Le recteur mentionne ensuite une rencontre, le 11 septembre, avec M. Beat Kaser, Consul général de Suisse, en marge du G3, notant l'intérêt démontré par la diplomatie suisse en regard du G3.

Le 14 septembre avait lieu le traditionnel BBQ avant-match Carabins avec les donateurs et les diplômés.

Il évoque ensuite le Grand prix cycliste, tenu aux abords du campus le 15 septembre, qui a donné à l'Université une visibilité internationale.

Le recteur présente ensuite les positions prises par la direction, en collaboration avec les unités concernées, sur chacun des chantiers mis sur pied à la suite du Sommet de l'enseignement tenu en février dernier. À l'aide d'une présentation électronique (document 2013-A0021/0551^e/972), le recteur fait état des rencontres avec les coprésidents des chantiers et des mémoires déposés par l'UdeM, ainsi que des

étapes à venir. Il mentionne que ces mémoires sont disponibles sur la page web de l'Université sous l'onglet *Sommet*. Le recteur souligne le choix fait par la direction de l'Université de proposer un Conseil national de l'enseignement supérieur, à l'image de ce qui se fait ailleurs dans le monde ; une position qui se distingue des autres universités qui prônent une entité limitée au niveau universitaire.

Le président des délibérations signale que la durée de 40 minutes allouée à l'étude des cinq premiers points de l'ordre du jour est écoulée. Il est proposé de prolonger la période d'information d'une durée de 30 minutes ; la proposition est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

Poursuivant sa présentation (document 2013-A0021/0551^e/972), le recteur aborde ensuite les classements. Il est heureux de souligner que l'UdeM a progressé de 20 places au classement 2012-2013 du Times Higher Education. Pour sa part, le classement 2013 du classement de Shanghai, rendu public le 15 août, place toujours l'UdeM dans le groupe des 100-150. Et enfin, les résultats 2013-2014 du classement *QS World University Rankings* placent maintenant l'UdeM dans le groupe des 100 meilleures universités au monde, au 92^e rang, en hausse de 22 places depuis l'an dernier, ce qui représente une hausse de 45 places en 2 ans. Le recteur est fier de souligner que les classements sectoriels du *QS World University Rankings* affichent une hausse significative dans tous les secteurs par rapport à l'année dernière, et que l'UdeM a également progressé dans le classement par rapport aux universités canadiennes, se situant maintenant au 4^e rang. Le recteur tient à souligner la contribution des professeurs, chercheurs et étudiants, ainsi que de l'ensemble du personnel, notamment du personnel du BRI qui collige les informations, grâce auxquels l'Université parvient à ce positionnement.

Quatre nominations récentes sont soulignées. Mme Claude Mailhot, a été nommée vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité. Le recteur précise que la création de ce poste, destiné au soutien du corps professoral, à l'enseignement et à la qualité, porte à 13 le nombre d'officiers, comparativement à 14 sous l'administration précédente. En outre, la masse monétaire des officiers est inférieure à ce qu'elle était il y a trois ans, alors que, pour la même période, le nombre d'étudiants équivalent à temps plein s'est accru de 10 %, et le budget total, fonctionnement et recherche, s'est accru de 9.2 %.

M. Luc Vinet a été nommé directeur du Centre de recherche mathématique. M. Yves Beauchamp, a été nommé directeur général du développement du site Outremont. Et Dre Joanne Liu, professeure de pédiatrie à l'Hôpital Sainte-Justine, a été nommée présidente-directrice générale de Médecins sans frontières.

Le recteur évoque ensuite la présence de l'Université dans les médias au cours des dernières semaines.

Enfin, le recteur termine son rapport en abordant le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

- **Danielle de Verteuil**, doctorante en biologie moléculaire à la Faculté de médecine, a remporté le 1^{er} prix de la finale canadienne du concours *Votre soutenance en 180 secondes* de l'Acfas.
- L'architecte et professeure à la Faculté de l'aménagement **Manon Asselin** a été choisie à l'unanimité pour la conception du nouveau Pavillon 5 du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM).
- **Nicolas Bernier**, titulaire d'une maîtrise en composition électroacoustique sous la supervision de Robert Normandeau, est l'un des deux seuls compositeurs canadiens à recevoir le prix Golden Nica dans la catégorie « Digital Music & Sound Art » du Prix international Ars Electronica 2013.
- **Dr Stanley Nattel**, titulaire de la Chaire Paul David en électrophysiologie cardio-vasculaire, chercheur à l'Institut de cardiologie de Montréal et professeur, reçoit le prestigieux prix *Founder's Lectureship Award* de la Heart Rhythm Society.
- **Jonathan Belletête**, étudiant à la maîtrise en physique, et **Manu Paranjape**, professeur au Département de physique, ont remporté la 4^e place au prestigieux concours de la *Gravity Research Foundation*.

- **Dr Denys Ruel**, chargé de clinique et chargé de cours à la Faculté de médecine dentaire, est le lauréat du prix Hommage 2013 décerné par l'Ordre des dentistes du Québec.
- **Geneviève Michaud**, technicienne en santé animale au CHUV de la Faculté de médecine vétérinaire, est la lauréate 2013 du Prix Danielle T. Paiement.
- **Alexandre Guertin-Pasquier**, étudiant au Certificat en journalisme et titulaire d'une maîtrise en géographie de l'UdeM, reçoit le Prix de la relève 2013 décerné conjointement par l'Association des communicateurs scientifiques du Québec et Radio-Canada.
- L'Université de Montréal, ses écoles affiliées et Campus Montréal se sont illustrés au concours annuel du Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation (CCAÉ) en remportant trois prix parmi les 25 catégories :
 - **Prix Argent du meilleur évènement philanthropique** à HEC Montréal, Polytechnique Montréal et l'Université de Montréal pour le concert conjoint de l'OUM/OSM lors du lancement de Campus Montréal
 - **Prix Argent du meilleur rapport annuel** pour le Rapport du recteur 2011-2012, produit par le Bureau des communications et des relations publiques
 - **Prix Bronze pour le meilleur article en français** pour *La publication savante en crise*, rédigé par Marie Lambert-Chan pour le Journal Forum.
- **Jean Grondin**, professeur au Département de philosophie, a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II le 23 mai dernier
- Le 6 juin dernier, l'Ordre national du Québec a été décerné au D^r **Claude C. Roy**, professeur retraité de la Faculté de médecine et chercheur au sein du CHU Sainte-Justine, et à **Maurice Ptitto**, professeur à l'École d'optométrie.
- En juin dernier, l'Université Laval a décerné un doctorat honorifique à deux membres de notre communauté :
 - **Dre Marie-Dominique Beaulieu**, professeure au Département de médecine de famille et de médecine d'urgence de la Faculté de médecine,
 - et **Lorraine Vaillancourt**, professeure titulaire de la Faculté de musique.
- La soprano **Layla Claire**, diplômée de la Faculté de musique (Baccalauréat et Maîtrise) sous la supervision de Catherine Sévigny, est lauréate du Prix Virginia-Parker 2013 du Conseil des arts du Canada.
- Le 23 juin dernier, **Anne-Sophy Lainesse**, étudiante en médecine et athlète membre de l'équipe de triathlon de l'Université de Montréal, a remporté la médaille d'or dans la catégorie "Femmes 18-24 ans" de l'Ironman 70.3 de Mont-Tremblant.
- Le **Dr Jean-Claude Fournon**, cardiologue-pédiatre de renom et Directeur fondateur de la première unité de cardiologie fœtale au Canada au CHU Sainte-Justine, vient de recevoir le prix Honneur et Mérite du Collège haïtien de cardiologie.
- La Société québécoise de rhumatologie a décerné aux professeurs **Jean-Pierre Pelletier et Johanne Martel-Pelletier**, de la Faculté de médecine, le Prix Roger Demers 2013.
- **François Cooren**, professeur au Département de communication, vient d'être nommé *Fellow* par la *International Communication Association*.
- **Langis Michaud**, professeur titulaire à l'École d'optométrie, a complété les étapes requises pour être reconnu *Fellow* de la *British Contact Lens Association*.
- **Diane Lamarre**, professeure de clinique à la Faculté de pharmacie, a été nommée au sein de l'Ordre du Canada
- **Réal Paquette**, chargé de cours au Département de linguistique et de traduction, a été élu pour un deuxième mandat consécutif à la présidence de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.
- Le lauréat de la bourse d'excellence académique QS 2013, d'une valeur de 10 000 dollars, est **François-René Lachapelle**, étudiant au doctorat en astrophysique.

- Trois étudiants sont finalistes au programme Forces Avenir. Le dévoilement des lauréats aura lieu le 2 octobre, à Sherbrooke. Il s'agit de :
 - **Patrice César**, Faculté de droit.
 - **Pascal Nataf**, Faculté de l'aménagement.
 - **Emmanuelle Trépanier**, Faculté de médecine.
- **Anja Geitmann**, professeur titulaire au Département de sciences biologiques, a été élue présidente de la Société de Microscopie du Canada.
- **Rachida Azdouz**, directrice des Services de soutien à l'enseignement, est nommée membre du Conseil supérieur de la langue française du Québec.
- Quatre professeurs de l'UdeM feront leur entrée à la Société royale du Canada. Les nouveaux membres, tous de la Faculté des arts et des sciences, sont :
 - **Gérard Boismenu**, du Département de science politique
 - **Micheline Cambron**, du département des littératures de langue française
 - **Maurice Cusson**, de l'École de criminologie
 - **et Marie-Claude L'Homme**, du Département de linguistique et de traduction

Étant donné le peu de temps qui demeure à la période d'information, le président des délibérations invite les autres membres qui le souhaitent, à faire part d'information à l'Assemblée, avant de procéder aux questions sur le rapport du recteur.

AU-0551-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0551-5.2

Mme Margaret Lapointe est fière de mentionner que Mme Sylvie Goyer, membre du syndicat des employés de l'Université de Montréal, recevra le prix Grace-Hartman, remis par le SCFP pour souligner l'engagement spécial d'une femme en faveur des droits des travailleurs et de l'égalité et de la justice sociale. Ce prix lui est décerné en reconnaissance de son travail de plus de 20 ans en faveur de l'équité salariale à l'Université de Montréal, et lui sera remis en octobre prochain dans le cadre du congrès national du SCFP qui regroupe 600 000 membres au Canada. Le recteur invite Mme Lapointe à faire un rappel de cette information au moment opportun, afin que l'Université publicise cette information.

M. François Skiettekatte qui rappelle avoir fait part à l'Assemblée, il y a quelques années, des difficultés rencontrées lors de l'organisation de congrès à l'Université l'été, tient à souligner l'excellent support reçu du personnel des immeubles et de la cafétéria, entre autres, pour la tenue du congrès de l'Association canadienne des physiciens, qui a réuni près de 700 participants au Pavillon 3200 Jean-Brillant.

M. Michel Carrier annonce le début, ce mercredi, de la deuxième saison de la série *Hôpital vétérinaire*, sur TV5. Cette série compte 13 épisodes centrés sur les activités se déroulant au sein du Centre hospitalier de la Faculté de médecine vétérinaire, et représente une belle vitrine pour la Faculté de médecine vétérinaire et pour l'Université, ainsi que pour la profession vétérinaire. Du même souffle, il remercie les collègues et le personnel qui ont rendu possible cette série.

En l'absence d'autres informations provenant des membres de l'Assemblée, le président des délibérations invite les membres qui le souhaitent à présenter des questions sur le rapport du recteur.

M. Stéphane Molotchnikoff demande au recteur des détails sur l'entretien qu'il a eu avec le ministre Pierre Duchesne, le 15 juillet dernier, en particulier en ce qui concerne les budgets de recherche.

Le recteur cède la parole à la vice-rectrice à la recherche à la création et à l'innovation, Mme Tanguay, responsable de ce dossier.

Mme Geneviève Tanguay affirme que rien n'a été avancé à propos des budgets de recherche. Elle ajoute qu'à sa connaissance, le budget de la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI) n'a pas encore été annoncé, les négociations se poursuivent avec le Conseil du trésor en vue d'une

annonce possible à la fin du mois d'octobre. Évoquant les contextes municipal et provincial, le recteur ajoute qu'il anticipe une année d'instabilité sur tous les fronts. À propos du contexte fédéral, il mentionne des démarches faites par le U15 pour tenter d'obtenir plus de soutien du gouvernement fédéral, qui prépare son positionnement pour sa réélection de 2015.

Revenant sur la situation de la CRÉPUQ, M. Yan Bertrand désire savoir ce qui va advenir des services qui étaient auparavant offerts par cet organisme, comme les accords entre les bibliothèques, les échanges étudiants, la collaboration avec les ordres professionnels, etc.

Le recteur répond que la direction s'est penchée sur ces questions au cours de l'été en veillant à ce que rien ne soit laissé pour compte. Il assure que les dossiers mentionnés sont pris en charge. Il ajoute, à l'intention de l'ensemble de la communauté, que les universités ont convenu entre elles d'apporter les correctifs requis, le cas échéant. L'objectif étant d'optimiser les services et de tenir compte des changements tant au niveau de l'environnement gouvernemental qui a changé, que des besoins des universités.

M. Christian Baron revient sur la recommandation que le recteur est sur le point de faire au Conseil de l'Université, de se prononcer au sujet de la Charte des valeurs québécoises, laquelle pourrait potentiellement devenir une loi au Québec, une question qui, dit-il, interpelle beaucoup de personnes dans la société. Il note également que beaucoup de membres de la communauté universitaire ont signé des pétitions en ligne à ce sujet, par exemple le *Manifeste pour un Québec inclusif*. Considérant qu'un énoncé du Conseil constituerait un signal politique important, il trouverait intéressant de mieux comprendre le raisonnement qui a mené le recteur à faire cette proposition, et il trouverait approprié que l'Assemblée, qui représente de façon large la communauté universitaire, puisse se prononcer sur cette question pour donner ou non son soutien.

Le recteur dit recevoir très positivement que l'Assemblée veuille discuter de cette question, en prévoyant un point à l'ordre du jour. Il invite d'ailleurs les membres à lui faire part, le cas échéant, de tout élément relatif à cette question, qui n'aurait pas été porté à son attention. Il rapporte qu'au lendemain de l'annonce du gouvernement, il a consulté ses collègues et la chancelière et vérifié que l'Université ne présentait pas de problématiques particulières à cet égard, puis a avisé les membres du Conseil que le Conseil allait être saisi de cette question. À propos des problèmes qui pourraient être soulevés par cette Charte, il rappelle que dans l'éventualité où celle-ci devait s'appliquer, elle ne toucherait pas les étudiants, mais toucherait les employés, dont certains ont un double statut, c'est-à-dire qu'ils sont à la fois étudiant et employé. Une telle situation pourrait devenir ingérable. D'autre part, la présence de membres de 160 communautés au sein de l'Université n'a, à sa connaissance, jamais suscité de situations d'abus ou de dérapages. Il tient à souligner que, même à l'époque de ses prédécesseurs ecclésiastiques, l'UdeM n'a jamais refusé des étudiants pour cause de religion, d'ethnie, ou de couleur. L'UdeM a une longue tradition d'inclusion et d'accueil. En terminant, il dit ne pas percevoir, à ce moment-ci, de difficultés dans la communauté universitaire qui justifient que l'on veuille imposer des conditions sans lesquelles l'Université a vécu pendant des décennies sans aucune difficulté.

En complémentaire, M. Baron évoque les prises de position à ce sujet par les maires de Montréal, ainsi que par certains établissements hospitaliers, et dit comprendre que l'UdeM puisse vouloir se prononcer pour ce qui la concerne. Il demande au recteur si ses collègues à la direction des autres universités ont abordé cette question.

Le recteur observe que l'enjeu est montréalais. Il a eu des échanges récents avec certains de ses collègues de Montréal et, actuellement, on ne juge pas opportun de prendre une position, étant donné que la communauté universitaire s'exprime déjà dans les médias. Il estime que le fait que l'UdeM ait annoncé son intention de se prévaloir de l'option de retrait dans une éventuelle charte constitue un message.

M. David Lewis demande s'il serait possible d'inscrire formellement ce point à l'ordre du jour de la séance de novembre ou de décembre.

Le recteur réitère qu'il reçoit très bien cette idée. La perception de la direction est que c'est un non-enjeu, mais il considère important que toutes les opinions puissent être exprimées et que l'Université ait une position qui rallie l'ensemble de la communauté.

AU-0551-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-0551-6

M. Skiettekatte adresse une question à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Tanguay, relativement à l'arrivée à échéance de plusieurs chaires de recherche de niveau 2. Il désire savoir quelle sera la politique de nomination des nouvelles chaires, comment celles-ci seront réparties entre les départements, et si l'on a considéré avoir une approche collégiale et prédictible pour les départements.

Mme Tanguay informe que la direction a pris la décision de rapatrier les chaires de recherche au vice-rectorat à la recherche. Il est demandé aux décanats de soumettre des noms ou des thématiques qui devraient faire l'objet d'une chaire de niveau 2. Les chaires sont attribuées en fonction des priorités stratégiques des facultés et de l'Université ainsi que de l'excellence des candidats.

M. Skiettekatte précise que sa question était de savoir si l'attribution des chaires se ferait de façon collégiale.

Mme Tanguay informe que la procédure suivie pour l'attribution des chaires sera diffusée sur le site du Bureau-recherche-développement-valorisation (BRDV). Toutes les personnes intéressées pourront soumettre leur demande. Des comités formés au niveau des facultés verront à recommander des candidatures au vice-rectorat à la recherche. Par la suite, un comité formé par le vice-rectorat à la recherche jugera de chacune des demandes et fera des recommandations au comité de direction de l'Université qui prendra la décision finale.

AU-0551-7

RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA
NOMINATION DE TROIS ÉTUDIANTS À LA COMMISSION DES ÉTUDES
2013-A0021/0551^e/960

AU-0551-7

Le secrétaire général présente la recommandation de l'Assemblée universitaire au Conseil en vue de la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études, consignée au document 2013-A0021/0551^e/960.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu des articles 20.02 des Statuts et 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Yan Bertrand, M. Francis Bouchard et Mme Maud Laporte-Roy membres de la Commission des études pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.

AU-0551-8

ÉLECTION DE TROIS MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
2013-A0021/0551^e/961

AU-0551-8

Le président des délibérations rappelle que ce point n'est plus à l'ordre du jour.

AU-0551-9

COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION À DIFFÉRENTS COMITÉS
2013-A0021/0551^e/962

AU-0551-9

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, Mme Anne-Marie Boisvert, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de l'Assemblée, consignées au document 2013-A0021/0551^e/962.

AU-0551-9.1	<p><u>Comité des d'appel des différends : nomination de deux membres suppléants</u></p> <p>Sur proposition dûment faite et appuyée,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel des différends M. Frédéric Bouchard (professeur agrégé au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences) et M. Pierre Trudel (professeur titulaire à la Faculté de droit) comme membres suppléants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.</p>	AU-0551-9.1
AU-0551-9.2	<p><u>Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre</u></p> <p>Sur proposition dûment faite et appuyée,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour M. Tiago Silva (étudiant à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017, mais ne dépassant pas le mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.</p>	AU-0551-9.2
AU-0551-9.3	<p><u>Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'un membre</u></p> <p>Sur proposition dûment faite et appuyée,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme au Comité du budget de l'Assemblée universitaire Mme Lisette Gagnon (chargée de cours à la Faculté des sciences infirmières) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.</p>	AU-0551-9.3
AU-0551-9.4	<p><u>Comité concernant une politique d'information : nomination d'un membre professeur</u></p> <p>Sur proposition dûment faite et appuyée,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme au Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal M. Christian Nadeau (professeur agrégé au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences) comme membre professeur.</p>	AU-0551-9.4
AU-0551-9.5	<p><u>Comité de la planification : nomination d'un membre</u></p> <p>Sur proposition dûment faite et appuyée,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification M. Francis Bouchard (étudiant à la Faculté des arts et des sciences) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.</p>	AU-0551-9.5

- AU-0551-9.6 Comité de la recherche : nomination d'un membre étudiant AU-0551-9.6
- Sur proposition dûment faite et appuyée,
- l'Assemblée universitaire nomme M. Simon Blackburn (étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) à titre de membre étudiant au Comité de la recherche pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2015.
- AU-0551-9.7 Comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal : nomination d'un membre étudiant AU-0551-9.7
- Sur proposition dûment faite et appuyée,
- l'Assemblée universitaire nomme M. Francis Bouchard (étudiant à la Faculté des arts et des sciences) à titre de représentant étudiant au Comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal.
- AU-0551-10 COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL AU-0551-10
- Rapport concernant le processus relié à la carrière académique des professeurs adjoints de clinique à l'Université 2013-A0021/0551^e/963, 2013-A0021/0551^e/964
- En l'absence du président du Comité du statut du corps professoral (CSCP), M. Pierre Trudel, Mme Anne-Marie Boisvert, également membre de ce comité, présente le rapport du Comité (document 2013-A0021/0551^e/963) concernant un changement proposé au processus relié à la carrière académique des professeurs adjoints de clinique à l'Université de Montréal.
- Le corps enseignant de l'Université compte au-delà de 1500 professeurs de cliniques, dont 1 100 sont de niveau adjoint, qui sont, pour la plupart, des médecins qui exercent leur pratique clinique en centres hospitaliers, et qui participent aussi à la formation des étudiants dans leur domaine de spécialité dans les centres hospitaliers affiliés à l'Université. Le titre de professeur de clinique est un titre universitaire qui permet d'enseigner et d'être associé à des projets de recherche. Toutefois, les professeurs de clinique ne reçoivent pas de rémunération reliée à leur nomination universitaire et ne sont pas considérés « employés » de l'Université.
- En vertu du Règlement 50.2, ces derniers doivent solliciter le renouvellement de leur nomination universitaire tous les trois ans, ce qui représente plusieurs centaines de demandes de renouvellement traitées annuellement par les instances départementales, facultaires et universitaires. Le CSCP recommande donc que le Règlement 50.2 soit modifié pour permettre aux facultés de déterminer la durée de l'engagement initial ainsi que celle du renouvellement des professeurs adjoints de clinique pour une durée d'au plus cinq ans, au lieu d'au plus trois ans. Enfin, ces changements ne modifient en rien les exigences relatives à la qualité du dossier académique et la rigueur dans l'évaluation des dossiers sera toujours une priorité.
- M. Portugais est d'avis que la proposition du CSCP est sensée et répond bien à la situation particulière. Il fait une proposition d'amendement pour mentionner dans la proposition que ce titre de cinq ans est accordé sans valeur de précédent à l'égard d'autres statuts. Ceci, afin d'assurer que la modification a valeur uniquement pour le statut de professeur de clinique et qu'elle ne sera pas invoquée comme un précédent pour modifier le statut du corps professoral de façon plus étendue. La proposition d'amendement est appuyée.
- Le président des délibérations spécifie que l'amendement serait d'ajouter « que la modification au présent règlement ne s'applique qu'aux professeurs de clinique et n'a pas valeur de précédent pour les autres statuts professoraux à l'UdeM ».

Mme Boisvert s'étonne de l'amendement proposé étant donné que la proposition du Comité ne vise qu'un type de professeurs, à savoir les professeurs de clinique. Elle ne voit pas l'intérêt de fermer la porte à une discussion sur d'éventuelles demandes dont pourrait être saisi le CSCP. Elle se prononce contre l'amendement.

M. Portugais demande le vote sur l'amendement.

M. Le Borgne demande le vote secret. La proposition est appuyée. L'Assemblée procède au vote et adopte la proposition de vote secret à la majorité des voix.

En regard du résultat du vote, Mme Panneton déclare que son nom ne figurait pas sur la liste nominale des votes affichée à l'écran. Le président des délibérations lui indique que tous les votes sont enregistrés dans le système, une vérification sera faite ultérieurement quant à l'enregistrement de son vote.

L'Assemblée procède ensuite au vote secret et rejette la proposition d'amendement. L'Assemblée revient alors à la proposition principale. M. Filteau demande le vote sur la proposition principale.

M. Carl Gagnon désire savoir quel impact peut avoir ce changement sur les facultés où il pourrait y avoir des employés rémunérés par l'Université.

Mme Boisvert spécifie en premier lieu que la très vaste majorité des professeurs de clinique sont à la Faculté de médecine, le titre existe également aux facultés des sciences infirmières et de pharmacie, mais à sa connaissance, n'est pas utilisé. D'autre part, la recommandation n'a pas d'impact sur les autres employés, étant donné qu'elle concerne l'attribution du titre de professeur de clinique à des gens qui ne sont pas des employés de l'Université. Quant aux autres employés de l'UdeM, ce sont les conventions collectives qui régissent les rapports de travail entre ces employés et l'Université. Elle réitère enfin que la recommandation vise simplement à modifier un règlement de l'Université afin que la durée de nomination des professeurs de clinique passe de trois ans à cinq ans, afin d'alléger le processus administratif.

L'Assemblée procède au vote sur la proposition principale qui se présente comme suit :

« Le Comité du statut du corps professoral

recommande à l'Assemblée universitaire de modifier le Règlement 50.2 pour permettre aux facultés de déterminer la durée de l'engagement initial ainsi que celle du renouvellement des professeurs adjoints de clinique pour une durée d'au plus cinq (5) ans ;

recommande à l'Assemblée universitaire de demander au Comité des règlements d'assurer la mise en forme juridique des amendements proposés. »

La proposition est adoptée à la majorité.

AU-0551-11

RAPPORT DU COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION
DE L'ENSEIGNEMENT

AU-0551-11

En l'absence du président du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement (CIEE), M. Jean-Pierre Blondin, le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, fait un rapport préliminaire des travaux du Comité, le rapport complet du Comité devant être déposé à la Commission des études (COMET) au cours de l'automne.

Il rappelle d'abord que le CIEE a été créé par la COMET le 20 mars 2012, puis présente les membres du Comité. Le CIEE a tenu une première réunion le 14 décembre 2012 lors de laquelle il a pris connaissance de son mandat et du dernier rapport du Groupe d'évaluation de l'enseignement, auquel il succède. Après discussion, et tenant compte des commentaires recueillis à l'Assemblée universitaire et à la COMET suite à l'adoption de son dernier rapport, le Comité a déterminé que deux questions étaient

prioritaires et devaient retenir son attention, à savoir : les manières possibles d'encadrer la pratique de la rétroaction en cours de trimestre, et la collecte des commentaires libres des étudiants et les procédures ou les balises à mettre en place pour procéder à leur filtrage. Le Comité a créé des sous-groupes de travail pour aborder ces deux questions en vue de préparer un rapport. Ces deux sous-groupes de travail se sont réunis au cours du printemps dernier, leur rapport sera déposé à la prochaine réunion du Comité qui devrait avoir lieu dans les prochaines semaines. Le Comité fera rapport à la COMET dans un premier temps et viendra à l'Assemblée universitaire par la suite, si celle-ci en exprime le souhait.

AU-0551-12

CRÉATION ET MANDAT D'UN COMITÉ AD HOC DE RÉVISION
DES PRATIQUES ET DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ
A-21/547^e/920, A-21/547^e/921

AU-0551-12

En l'absence de M. McFalls qui avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour, le président des délibérations invite Mme Marion Vacheret, qui a appuyé la demande, à présenter la proposition.

Mme Vacheret rappelle les événements reliés à la grève étudiante survenus l'année dernière sur le campus, lesquels ont suscité des questionnements quant aux décisions qui ont été prises en matière de sécurité et quant aux coûts occasionnés. M. Laurence McFalls et elle-même ont constaté que l'Université dispose d'une politique en matière de sécurité mise en vigueur en 1980, qui, bien qu'elle ait été révisée en 2005, demeure relativement ancienne, citant en exemple la référence qui y est faite à la police de la CUM qui n'existe plus, et qui donc mériterait d'être mise à jour. À cette fin, ils proposent à l'Assemblée de former un comité composé de représentants de tous les membres de la communauté universitaire, soit : deux étudiants, deux professeurs, deux chargés de cours, deux membres du personnel de soutien (y compris un représentant des services de sécurité de l'Université de Montréal), deux administrateurs, et un autre membre ayant de l'expertise en matière de sécurité. Ce comité se pencherait sur la politique existante ainsi que sur ses changements éventuels. Ce comité serait mandaté pour obtenir l'information sur tous les mécanismes de prise de décision et les décisions qui ont été prises, notamment dans le contexte des événements reliés à la grève des étudiants de 2012, et ferait rapport à l'Assemblée avec d'éventuelles propositions de changements de politique.

Le secrétaire général intervient pour préciser que lorsque la demande d'inscription a été soumise au Comité de l'ordre du jour il y a plusieurs mois, le Comité a accepté de l'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée considérant que certains des éléments de la proposition touchant la révision de la politique de sécurité sont tout à fait du ressort de l'Assemblée. Par contre, le Comité a considéré que certains aspects de la proposition qui touchent notamment aux pratiques, à la gestion et aux techniques, interpellent le Comité exécutif et le Service de sécurité et ne relèvent pas des prérogatives de l'Assemblée universitaire.

M. Portugais demande au secrétaire général s'il peut être plus précis sur le passage de la proposition qu'il souhaiterait voir modifier, estimant qu'à ce stade-ci un amendement amical à la proposition pourrait peut-être être envisageable.

Le secrétaire général indique qu'il réfère essentiellement au deuxième paragraphe qui se lit : « Évaluer les mécanismes des pratiques de décision, les techniques, les coûts, les effets de la mise en application ». À son avis, les effets de la mise en application peuvent, à la limite, être recevables, mais les autres éléments cités lui paraissent plus problématiques.

M. Portugais demande au secrétaire général s'il en ferait une proposition d'amendement.

Le secrétaire général indique que n'étant pas membre, il n'a pas droit de vote et donc il ne peut pas faire de proposition. Il ne fait que constater qu'il y a une difficulté quant aux prérogatives des différentes instances.

M. Portugais indique que si cet aspect de la proposition est problématique, il accepte de proposer un amendement à la proposition, lequel serait de biffer, au deuxième paragraphe, le passage qui se lit : « les mécanismes de prise de décision, les pratiques, les techniques et les coûts ». La proposition est appuyée.

M. Éric Filteau convient que la proposition serait plus adéquate avec l'amendement proposé. Il considère cependant qu'il manque à la proposition l'idée d'une mise à jour de la politique, à laquelle Mme Vacheret faisait référence. Si l'exercice doit être fait, il y aurait lieu, à son avis, de s'assurer que les grandes orientations, telles que formulées dans la politique, sont toujours applicables.

Le président des délibérations note que cela nécessiterait un autre amendement. Il invite M. Filteau à réfléchir à sa formulation pendant que l'Assemblée traite du premier amendement.

M. Filteau ajoute qu'il faudrait également supprimer à la première phrase du premier paragraphe de la proposition les termes « des pratiques », en concordance avec la suppression de la notion « des pratiques » dans le deuxième paragraphe, proposé dans l'amendement de M. Portugais.

Le président des délibérations indique que cela constitue une autre proposition d'amendement qui sera traitée dans un deuxième temps. Le vote n'étant pas demandé, l'amendement proposé par M. Portugais est accepté.

L'Assemblée traite maintenant de la proposition d'amendement de M. Filteau à l'effet de supprimer « des pratiques et » à la suite de comité ad hoc, à la première phrase du premier paragraphe de la proposition. La proposition est appuyée.

En réponse à M. Lewis qui demande des éclaircissements sur cet amendement, M. Filteau explique qu'il propose de supprimer la référence aux pratiques dans le deuxième paragraphe en concordance avec la suppression faite de ces termes au premier paragraphe.

En complément, le recteur fait un rappel des pouvoirs de l'Assemblée universitaire en citant l'article 20.01 des Statuts, et conclut que les éléments qui font l'objet de l'amendement ne font pas partie des prérogatives de l'Assemblée.

M. Pierre Moreau estime pour sa part que le délai de trois mois prévu pour la mise sur pied d'un comité de 11 personnes et le dépôt du rapport est un peu court, compte tenu des agendas chargés de tous.

Le président des délibérations signale que les commentaires doivent porter sur l'amendement. En l'absence d'autres interventions sur l'amendement, et en l'absence de demande de vote, l'amendement proposé par M. Filteau est accepté.

L'Assemblée revient à la proposition principale.

M. Moreau propose un amendement visant à changer la date de dépôt du rapport qui figure au troisième paragraphe, pour permettre au comité d'avoir le temps de se réunir et de discuter. Il propose de modifier la date pour le 15 février 2014. La proposition est appuyée.

M. Lewis demande s'il serait possible de remplacer le 15 février par le 17 février, qui est la date de l'Assemblée de février. Ce à quoi M. Moreau acquiesce.

Le vote n'étant pas demandé, l'amendement est accepté, le troisième paragraphe se lit comme suit : « demander à ce comité de lui présenter, avant le 17 février 2014. ».

En regard des éléments qui viennent d'être supprimés au deuxième paragraphe, Mme Aude Dufresne souhaite que soit ajouté à la proposition « et de faire des recommandations », car elle considère que c'est le rôle de l'Assemblée d'examiner la question et de tenter de suggérer des changements.

Des membres observent que cette notion est incluse dans le troisième paragraphe qui fait mention « des propositions de révision de cette politique ». Ce dont convient Mme Dufresne.

M. Filteau présente un autre amendement, dans la mouvance des modifications faites aux deux premiers paragraphes, à l'effet de supprimer à la fin du troisième paragraphe « ainsi que l'imputabilité des décisions prises ». Il ne lui semble pas requis d'identifier à qui la responsabilité incombe. L'amendement est appuyé.

Mme Vacheret soulève qu'étant donné qu'il a été convenu de conserver, au deuxième paragraphe, que le comité aurait pour mandat d'évaluer les effets de la mise en application de la politique, il lui semble intéressant de conserver l'idée de faire état des effets de l'application de la politique. Elle suggère donc de modifier, au troisième paragraphe, le passage qui se lit : « de la mise en application de la politique » par « des effets de la mise en application de la politique ».

En réponse à une question de clarification du président des délibérations, Mme Vacheret explique qu'elle a l'impression que si on enlève complètement cet élément, on ne tient plus compte d'une partie du deuxième paragraphe.

Le président des délibérations observe qu'il a été retenu que le comité obtiendra toutes les informations sur les effets de la mise en application et fasse rapport. Ce dont convient Mme Vacheret. Il lui demande si elle est contre l'amendement.

Mme Vacheret répond qu'elle n'est pas contre l'amendement, cependant elle souhaite être sûre que ce qu'on attend du comité soit clair, et que l'on ne supprime pas trop d'éléments non plus.

Revenant sur l'amendement de M. Filteau, Mme Dufresne fait valoir que la notion d'imputabilité suppose effectivement d'identifier qui est responsable, mais soulève également la question des coûts, et donc des effets. À son avis, la révision ne concerne pas que la transparence, elle concerne aussi l'impact possible des politiques de sécurité. Pour cette raison, elle votera contre l'amendement. Elle suggère de remplacer l'imputabilité par l'impact, ou par l'effet des décisions prises.

Le président des délibérations indique que la suggestion de Mme Dufresne, relativement à l'impact, pourra être abordée à la suite de la discussion sur l'amendement.

En l'absence d'autre intervention, l'Assemblée procède au vote en regard de la proposition d'amendement, qui est de supprimer « ainsi que l'imputabilité des décisions prises », à la fin du troisième paragraphe. L'amendement est adopté. L'Assemblée revient alors à la proposition principale.

Mme Boisvert se dit mal à l'aise avec la proposition, disant ne pas voir quel problème on essaie de régler par une révision de la politique. Par ailleurs, elle dit sentir un malaise du fait notamment de la mise en contexte faite avec les événements reliés avec la grève des étudiants en 2012. Elle informe que le SGPM a déposé un grief sur la sécurité au moment des événements de la grève étudiante.

M. Portugais soulève un point d'ordre, déclarant que l'on rappelle aux membres qui sont représentants syndicaux de ne pas faire de représentations de nature syndicale au sein de l'Assemblée. Il demande à Mme Boisvert d'appliquer la même discipline et de renoncer à évoquer des causes qui sont *sub judice*.

En réponse au président des délibérations, Mme Boisvert confirme qu'elle se prononce contre la proposition, doutant qu'un comité de cette assemblée soit admis à statuer sur une question qui est désormais judiciairisée.

M. Tiago Silva, annonce que les représentants de la FAÉCUM voteront en faveur de la proposition, estimant que de graves problèmes en matière de gestion de la sécurité existent à l'Université de Montréal. Il évoque les situations problématiques vécues dans le passé par la FAECUM relativement aux enjeux de sécurité, et notamment lors des événements survenus sur le campus l'année dernière, alors que les représentants étudiants se sont fait dire par les membres de la sécurité qu'ils n'étaient pas des interlocuteurs valables en situation de crise. Il mentionne en outre l'avis déposé par la FAECUM il y a quelques années à ce sujet. Bien que conscient des limites des pouvoirs de l'Assemblée universitaire en cette matière, il estime utile de se pencher sur la politique de sécurité qui est relativement désuète ; et il invite, en terminant, le Comité exécutif à faire une réflexion à ce sujet.

M. Portugais est d'avis qu'il faut revenir à la base de la proposition maintenant qu'elle a été amendée plusieurs fois et nettoyée des éléments qui pouvaient sembler problématiques. Il mentionne que le but visé par la création de ce comité est de poursuivre une réflexion collective sur la politique de sécurité, ce qui s'accorde avec les pouvoirs de l'Assemblée, sur la base des propositions qui seront présentées à l'Assemblée dans quelques mois par le comité formé à cet effet. Estimant que ce n'est pas le

moment maintenant de faire le débat de fond sur ces questions, il suggère que l'Assemblée attende le rapport du comité qui pourrait être formé aujourd'hui et en rediscute dans quelques mois.

En écho aux commentaires précédents, Mme Vacheret estime important que la communauté universitaire réfléchisse à cette question de façon périodique.

M. Lalande observe que le malaise auquel Mme Boisvert faisait référence n'est peut-être pas dans la proposition amendée, mais plutôt dans le texte qui précède la proposition, et qui fait référence à des événements datés des 27 et 28 août 2012. Dans ce contexte, il se dit en accord avec le commentaire de Mme Boisvert et voit mal comment un comité peut se pencher sur cette question alors que la cause doit être entendue prochainement par un juge.

M. Portugais soulève un point d'ordre, rappelant que les attendus ne font pas partie de ce que l'Assemblée adopte. Ce qui est soumis aux voix est le texte de la proposition avec les amendements. Le texte auquel réfère M. Lalande représente l'opinion des auteurs, lequel est sans effet sur l'analyse que l'on doit faire de la proposition.

M. Lewis abonde dans le sens de M. Portugais.

M. Lalonde s'enquiert de la formulation retenue relativement à l'amendement proposé précédemment par Mme Dufresne, quant au remplacement de « l'imputabilité » par « l'impact ». Le président des délibérations indique que l'amendement n'a pas été formellement proposé. M. Lalonde propose alors de rajouter « ainsi que l'impact des décisions prises », à la fin du troisième paragraphe. La proposition est appuyée.

M. Portugais fait un rappel au règlement. Il ne pense pas que l'on puisse déposer une proposition qui revient à annuler une décision que l'Assemblée a prise, selon lui la proposition est *ultra vires*.

Le président des délibérations juge que l'amendement proposé par M. Lalonde est recevable, estimant que les mots « impact » et « imputabilité » n'ont pas la même signification.

Mme Tanguay annonce qu'elle va voter contre la proposition étant d'avis que de faire mention de l'impact des décisions prises revient à remettre en contexte le texte se rapportant aux événements reliés à la grève étudiante qui précède la proposition.

Mme Frédérique Gardye observe que les termes impact et imputabilité présentent des différences sémantiques. L'imputabilité réfère directement à la notion de responsabilité, alors que l'impact traite plutôt de la notion de développement de conséquence. Elle constate, d'autre part, l'expression d'un souci de vouloir réfléchir sur des événements qui peuvent se produire dans notre communauté. Et il lui semble que la notion d'impact est raisonnable et tout à fait propice à une réflexion commune, peut être un apaisement.

Mme Dufresne convient de la différence sémantique, cependant elle suggère au proposeur une modification de l'amendement qui serait « minimiser les impacts », afin de s'assurer que le comité ait à faire des suggestions qui ne portent pas seulement sur la transparence.

Le président des délibérations précise que cela constituerait un sous-amendement qui se lirait comme suit : « ... afin d'assurer la transparence de son application et de minimiser les impacts des décisions prises ».

M. Alain Lalonde, qui a proposé l'amendement, demande à Mme Dufresne si elle accepterait de remplacer « minimiser » par « mesurer », ce terme lui paraissant mieux refléter l'idée de faire un constat de ce qui est généré. Mme Dufresne maintient le terme « minimiser ». M. Lalonde appuie alors le sous-amendement proposé par Mme Dufresne qui se lit : « et de minimiser les impacts des décisions prises ».

M. Filteau exprime son opposition en regard du sous-amendement proposé. À son avis, le sous-amendement ne s'applique pas en regard de l'objectif visé qui est de réviser la politique générale de sécurité, et non les détails de son fonctionnement. Il estime en outre qu'il revient à vouloir conserver des éléments qui ont été retirés du deuxième paragraphe à la suite d'une proposition adoptée par l'Assemblée.

M. Portugais se dit d'accord avec M. Filteau, à l'effet que l'idée de référer à l'impact des décisions prises, soumise dans ce sous-amendement, n'avait pas reçu l'aval de plusieurs membres. Il ajoute avoir compris que la proposition était d'assurer la transparence et d'analyser les impacts de cette politique, mais non les impacts des décisions prises. Il demande alors une clarification au proposeur et à l'appuyeur à ce sujet, afin que l'Assemblée puisse disposer de ce point rapidement.

Mme Dufresne se dit d'accord avec le commentaire de M. Portugais et accepte que la proposition soit reformulée en ce sens.

Une demande de vote immédiat est soumise et appuyée. L'Assemblée procède au vote et adopte la proposition de vote immédiat à la majorité des deux tiers requise.

Avant de procéder au vote, le président des délibérations fait remarquer que, selon lui, le fait de supprimer « et de minimiser » enlève son sens à la phrase. L'Assemblée procède ensuite au vote sur le sous-amendement qui consiste à ajouter : « et de minimiser les impacts des décisions prises ». Le sous-amendement est rejeté.

Le président des délibérations, qui observe que l'amendement sans verbe n'a aucun sens, considère maintenant que la phrase se termine par « et la transparence de son application ». L'Assemblée revient alors à la proposition principale.

M. Jean Piché demande le vote immédiat sur la proposition principale. La proposition est appuyée et acceptée à l'unanimité.

Après vérification de la part du président des délibérations, Mme Vacheret ne souhaite pas intervenir avant la tenue du vote.

Le président des délibérations donne lecture comme suit de la proposition principale telle qu'amendée :

« L'Assemblée universitaire propose de :

- former un Comité *ad hoc* de révision de la politique de sécurité composé de représentants de la communauté soit deux étudiants, deux professeurs, deux chargés de cours, deux membres du personnel de soutien (y compris un représentant des services de sécurité de l'Université de Montréal), deux administrateurs, et un autre membre ayant de l'expertise en matière de sécurité.
- mandater ce comité à obtenir avec l'appui et la pleine coopération du Comité exécutif et du service de sécurité, toute information pertinente à évaluer les effets de la mise en application de la politique de sécurité en vigueur, et ce notamment dans le contexte des événements reliés à la grève étudiante de 2012.
- demander à ce comité de lui présenter, avant le 17 février 2014, un rapport faisant état de la mise en application de la politique de sécurité et comprenant des propositions de révision de cette politique afin d'assurer la transparence de son application ».

Le vote secret est demandé par M. Lefebvre. La proposition est appuyée et acceptée. L'Assemblée procède au vote secret et adopte la proposition principale telle qu'amendée à la majorité, 54 voix pour, 22 voix contre et aucune abstention étant inscrites, ce qui met fin à l'étude de ce point.

Quelques commentaires et questions ayant été soulevés à propos du fonctionnement du système de votation électronique lors de ce dernier vote, le président des délibérations accepte de faire une légère entorse au règlement pour recevoir un commentaire à ce sujet.

Dans la foulée du changement entraîné par l'introduction du système électronique de votation, M. Francois Le Borgne s'enquiert de la possibilité que l'Assemblée se penche, lors d'une prochaine séance, sur la possibilité de programmer le vote secret par défaut dans le système de votation.

Le président des délibérations répond que d'établir le vote secret par défaut violerait les règlements de l'Assemblée.

M. Le Borgne se demande s'il ne serait pas propice justement que l'Assemblée s'interroge sur la question de savoir si ses règlements ne devraient pas être changés pour préconiser le vote secret par défaut.

Le président des délibérations indique qu'il peut proposer un point à l'ordre du jour à ce sujet, et que l'Assemblée en disposera.

Le recteur ajoute qu'il lui faut informer le Comité de l'ordre du jour de sa volonté de saisir l'Assemblée de cette question.

Constatant qu'il est près de 16 h 30, le président des délibérations suggère à l'Assemblée d'aborder le point 14, dont le traitement a été fixé à 16 h 30, plutôt que d'amorcer la discussion sur le point 13. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

AU-0551-13

PGI : RAPPORT DE LA DIRECTION SUR L'IMPLANTATION DU PGI
2013-A0021/0551^e/971, 2013-A0021/0551^e/973 ,2013-A0021/0551^e/974

AU-0551-13

Le président des délibérations invite le vice-recteur aux infrastructures et aux finances, M. Éric Filteau, ainsi que la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, à présenter la mise à jour concernant l'implantation de Synchro, en suite des discussions et questionnements soulevés au printemps dernier sur des problématiques entourant le fonctionnement de Synchro et les solutions apportées. M. Filteau annonce que la présentation se fera en deux temps : la première partie, qui sera présentée par la directrice du Centre d'expertise Synchro, Mme Josée Veilleux, portera sur les modules financiers et ressources humaines et paie ; la deuxième partie, présentée par Mme Louise Béliveau, portera sur le volet académique de Synchro. Il souligne la présence du directeur général des ressources humaines, M. Pierre Lemieux, qui pourra au besoin répondre aux questions.

À l'aide d'une présentation électronique (document 2013-A0021/0551^e/974), Mme Josée Veilleux dresse un état de situation en regard des problématiques soulevées au printemps 2013 à propos des modules ressources humaines et paie, des sujets résolus et en cours de résolution depuis cette période, ainsi que des sujets qui seront abordés au cours de l'automne. Elle termine en présentant les faits saillants relativement au module finance.

Mme Panneton souhaite apporter une note positive à propos de Synchro. Elle rapporte avoir reçu un message la semaine dernière d'une équipe de TGDE qui manifestait un certain degré d'irritation face à la constance des commentaires négatifs qui circulent à propos de Synchro, alors que ces personnes sont en train de s'approprier Synchro et entrevoient que cet outil sera probablement très performant. Bien qu'elle convienne que des problèmes demeurent, elle estime que cela démontre que du positif commence à émerger à propos de Synchro, au sein de la Faculté de musique.

Mme Piskunova présente plusieurs commentaires à propos de la mise à jour du PGI. Selon elle, il est faux de dire que le problème concernant la production des rapports a été corrigé. Le SCCCUM est en attente depuis plus d'un an de plusieurs rapports, notamment les listes d'enseignants, de membership et des contrats, une situation qui, dit-elle, complique passablement la tâche des gens qui font des vérifications. Elle reconnaît par ailleurs les efforts déployés, notamment par le Bureau du personnel enseignant, afin de faciliter le travail des chargés de cours. Toutefois, la liste de pointage, qui sert à la distribution des contrats, contient toujours des erreurs, ce qui a un impact sur le travail des chargés de cours. Par ailleurs, elle précise que le problème des relevés d'emploi n'était pas réglé entre les mois de juin et août,

ce qui a affecté la plupart des chargés de cours qui n'ont pu toucher leurs prestations d'assurance-emploi au cours de l'été. En terminant, elle mentionne qu'il reste quelques personnes, des nouveaux retraités pour la plupart, qui n'ont toujours pas obtenu leur paiement de la rétroactivité, elle désire savoir si elle doit soumettre ces noms aux ressources humaines ou directement à Mme Veilleux.

M. Filteau se dit étonné du commentaire de Mme Piskunova concernant les relevés d'emploi, puisqu'un mécanisme a été mis en place dès le mois de juin pour s'assurer de fournir les documents requis aux personnes dont la charge d'enseignement prenait fin à cette période. En ce qui concerne les rapports, la plupart ont été émis, mais il confirme que des problèmes persistent quant à l'émission de deux ou trois types de rapports qui touchent les chargés de cours. Des discussions ont cours avec les chargés de cours sur la teneur de ces rapports, afin de s'assurer des informations requises pour finaliser les dossiers. Enfin, en ce qui a trait à la rétroactivité, cette question relève des ressources humaines et il invite à signaler tout problème dès qu'il survient afin d'éviter des retards.

Mme Lapointe se dit heureuse d'apprendre que le versement de la rétroactivité de 0,5 %, due depuis un an à l'ensemble des membres du Syndicat des employé-es de l'Université de Montréal - SÉUM 1244, sera fait le 19 septembre. Elle se dit cependant étonnée que Synchron ne permette pas de faire des rétroactivités. Elle soulève par ailleurs que de nombreuses personnes sont en attente de recevoir la rétroactivité du dossier du maintien de l'équité salariale, en raison des mouvements de personnel occasionnés par l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux employés, qui ont des promotions et changent d'échelons. À son avis, le système devrait faire la mise à jour des échelons de façon automatique. Enfin, elle reçoit positivement l'assurance donnée à l'effet que le module de la rétroactivité sera corrigé pour la fin de l'année 2013. Cependant, elle évoque l'exaspération ressentie par les personnes en attente de recevoir les montants qui leur sont dus, estimant que davantage d'efforts et de ressources devraient être consentis pour régler ce problème qui touche un grand nombre des membres de son syndicat.

Mme Veilleux confirme que le système est fonctionnel, mais qu'il doit être coordonné avec l'équipe des ressources humaines pour faire en sorte que ces dossiers soient régularisés. Elle explique que l'on a procédé au paiement de la rétroactivité en même temps que l'on cherchait la solution permanente pour faire en sorte que désormais les dossiers qui sont traités après la période de paye soient pris en charge par le système.

M. Lewis indique qu'il a lui-même fallu attendre cinq à six semaines pour recevoir son relevé d'emploi de l'UdeM, alors qu'il les avait obtenus des autres universités à Montréal à l'intérieur de quatre semaines, et qu'en outre, ces institutions disposent d'un processus de transmission automatique des relevés vers Service Canada qui contribue à réduire les délais. Il déplore, d'autre part, que ses appels et ses courriels auprès des services de l'UdeM soient restés sans réponse. Il dit comprendre le contexte des vacances et que le personnel de la DRH soit débordé, mais il estime déraisonnable ce délai de six semaines, auquel il faut ajouter deux semaines pour l'analyse de la demande, portant le début des paiements, dans son cas, à la fin du mois d'août. Référant à la présentation, il demande à Mme Veilleux de confirmer que les dossiers seront traités de façon automatique et transmis directement à Service Canada dès l'année prochaine.

Mme Veilleux confirme que depuis lundi dernier les dossiers sont envoyés directement au Gouvernement fédéral pour traitement. M. Lewis se dit satisfait que ce problème soit réglé.

M. Éric Romano évoque la demande faite il y a un plus d'un an par trois groupes syndicaux (1244, 1186 et 4338) pour un congé de cotisations à la Croix Bleue, sur deux paies. À ce jour la demande n'a toujours pas été réglée. Il désire donc savoir quand se fera ce congé de cotisations à la Croix bleue sur les deux payes.

Le directeur général de la Direction des ressources humaines, M. Pierre Lemieux, répond que l'on prévoit régler tous ces problèmes au cours de l'automne.

M. Romano demande à M. Lemieux si une nouvelle demande est faite pour cette année, celle-ci sera traitée plus rapidement que la demande précédente qui aura pris plus d'un an.

M. Lemieux se dit confiant que cela se fera beaucoup plus facilement, ajoutant qu'il en est de même pour les rétroactivités. Il explique que plusieurs erreurs ont été commises pendant la première année d'implantation, mais que celles-ci ne devraient pas être reproduites à l'avenir et que les processus devraient s'améliorer avec le temps.

M. Sénécal signale que malgré des demandes répétées, l'Association des médecins cliniciens enseignants de Montréal (AMCEM) n'a pas reçu de liste d'effectifs depuis janvier 2012, alors que cette liste devrait être mise à jour et transmise deux fois par année. Il demande donc à ce qu'une liste complète d'effectifs, incluant les données démographiques et les adresses des membres, soit produite et transmise à l'AMCEM.

Mme Veilleux croyait que cette liste avait été faite, elle va faire les vérifications à ce sujet auprès des ressources humaines et communiquera avec l'AMCEM.

M. Portugais signale que le SGPUM vit la même situation que l'AMCEM, il n'a pas reçu de liste d'effectifs depuis janvier 2012.

Mme Veilleux réitère qu'elle croyait que cela avait été fait, elle s'engage à faire les vérifications et donner les suites nécessaires.

En complément d'information, M. Pierre Lemieux explique que des listes ont été transmises, il constate cependant qu'elles n'ont pas été formatées de la même façon que par les années antérieures, notamment pour le SGPUM, ce qui semble être le problème. Il informe que l'on est à revoir le système pour parvenir à générer des listes conformes au modèle antérieur.

M. Grégoire signale que le syndicat 1186 a le même problème. Il soulève la difficulté de suivre les mouvements de personnel en l'absence de listes à jour et demande à ce que les listes soient validées.

Le président des délibérations rappelle que Mme Veilleux a donné l'assurance que les listes seront validées.

En deuxième tour de parole, M. Portugais, qui observe qu'aucune des associations n'a de listes valides depuis janvier 2012, suggère de recourir, dans l'immédiat, à la méthode manuelle, afin d'éviter de devoir attendre encore des mois avant que le système soit ajusté.

Mme Veilleux se dit fort étonnée de cette situation et assure que l'équipe de Synchron va s'attarder à résoudre ce problème.

Revenant sur le commentaire de Mme Lapointe, relativement à la nécessité d'augmenter les ressources, Mme Boisvert explique qu'à ce stade-ci, le recours à une ressource externe spécialisée ne serait pas nécessairement plus rapide, compte tenu du temps requis pour trouver cette ressource et la former. Les problèmes et les solutions sont identifiés et elle tient à assurer que tous les efforts sont mis pour être efficace et efficient.

En l'absence d'autre commentaire, le président des délibérations cède la parole à Mme Louise Béliveau pour présenter la deuxième partie de la mise à jour sur le PGI, portant sur le volet académique de Synchron. À l'aide d'une présentation électronique (document 2013-A0021/0551^e/973), elle présente un état d'avancement du projet PGI, ses enjeux et ses défis globaux, pour ce qui touche aux volets dossier étudiant, inscription et admissions, ainsi qu'aux infrastructures, en terminant par les étapes à venir. Sur ce dernier point, elle est heureuse de souligner que les implantations majeures sont maintenant terminées.

M. Molotchnikoff désire savoir si ce système permettra le transfert des notes d'évaluation aux étudiants.

Mme Béliveau répond par la négative, l'entrée des notes par les professeurs se fait dans Studium et non dans Synchron. Les moyennes évoquées antérieurement concernaient plutôt certaines moyennes inexactes qui paraissaient sur les relevés temporaires émis par le Centre étudiant.

Mme Maud Laporte-Roy désire savoir si le module aide financière comprendra les remboursements pour les étudiants qui participent à des colloques.

Mme Béliveau indique qu'elle n'est pas en mesure de répondre à cette question, elle fera des vérifications à ce sujet et reviendra avec l'information. Elle ajoute par ailleurs que le module permettra de faire des versements directs.

M. Yan Bertrand demande à quel moment il sera possible de faire des modifications sur l'interface.

Mme Béliveau indique que le module venant d'être déployé pour une première rentrée, la priorité est d'apporter les corrections requises dans le système. Par la suite, on pourra procéder à des modifications de l'ordre de la convivialité. Elle invite cependant M. Bertrand à lui transmettre ses suggestions ou ses demandes.

Constatant l'absence d'autre demande d'intervention, le président des délibérations invite l'Assemblée à passer au point suivant.

AU-0551-14

PROCHAINE SÉANCE

AU-0551-14

Ce point a été traité à la suite du point 12

Le secrétaire général présente la recommandation soumise par le Comité de l'ordre du jour, à l'effet d'annuler la séance du 7 octobre prochain, en raison de l'absence du recteur qui sera en mission en Israël à cette date. Avant d'adopter cette recommandation, le Comité a pris en considération le plan de travail prévu, notamment l'absence de dépôt de rapport ou de sujet annoncé pour la séance d'octobre, ainsi que le fait qu'il n'y aura pas de rapport du recteur. Le report de la séance a également été envisagé, cependant aucune autre date ne convenait. En conséquence, le COJ soumet cette recommandation d'annuler la séance d'octobre à l'Assemblée, à laquelle il revient d'en décider. Le cas échéant, la prochaine séance aurait lieu en novembre.

Le recteur explique que la date de cette mission à l'étranger a été déterminée par divers facteurs, notamment des fêtes religieuses. En outre, la direction travaille sur cette mission depuis un certain temps, notamment en raison de l'importance qu'elle représente pour plusieurs facultés.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition d'annuler la séance du 7 octobre 2013 est adoptée.

L'Assemblée revient au point 13 de l'ordre du jour portant sur le rapport de la direction sur l'implantation du PGI.

AU-0551-15

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-0551-15

Avant que l'Assemblée procède à la clôture de la séance, le recteur rappelle la reprise des *Dialogues du recteur* dans les prochains jours et appelle les membres à inviter leurs collaborateurs à y prendre part, ajoutant que l'information à ce sujet est disponible sur la page web de l'Université.

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 14.

Adopté tel que modifié le 11 novembre 2013 – Délibération AU-553-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot